

Image not found or type unknown



Enfant mineur pas déclaré que risque t il en algerie

Par **bricette**, le **15/06/2008** à **14:29**

je me suis marié le 18 juillet 2007 à Alger depuis on me dit que ce mariage est pas valable car j'étais marié et divorcé le 22 mai 2006 mais mon divorce était transcrit le 9 novembre 2007 depuis j'ai eu une petite fille de 4 mois qui est sur mon nom car je suis français et le livret algérien n'est pas pour les françaises que pour la résidence là je suis entré de divorcé sur Alger je voudrais savoir si ma fille peut venir avec moi sur Alger sans soucis. ma fille porte que mon nom elle est pas reconnue par son père elle est de nationalité française et algérienne double elle a aussi un passeport algérien sur mon nom je voudrais être sûr avant de la monter en Algérie et qu'elle puisse revenir avec moi sans problème je vous remercie j'attends votre réponse le plus vite possible .